

CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

Le point 4 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

Point 4 : Préavis municipal No 01/2024 : Comptes 2023:

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à l'unanimité les comptes 2023, qui se clôturent avec un solde positif de 35'898.97 CHF.**

Maracon, le 28 mai 2024
Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen

CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

Le point 5 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

Point 5 : Rapport de gestion 2023:

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à la majorité (avec 1 abstention) le rapport de gestion 2023** .

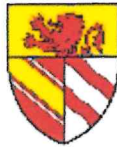
Maracon, le 28 mai 2024
Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen

CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

Le point 6 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

Point 6 : Préavis municipal No 02/2024 : Règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires :

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à la majorité (avec 3 voix contre et 10 abstentions) le préavis No 02/2024.**

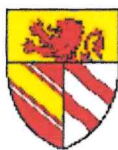
Maracon, le 28 mai 2024
Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen

CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

Le point 7 de l'ordre du jour a été rejeté

Il s'agit de :

Point 7 : Proposition de la municipalité en réponse à la motion de M. Jean-François Henchoz sur l'instauration d'une zone 30 km/h pour les villages de la Rogivue et de Maracon :

Après avoir écouté la proposition de la Municipalité, entendu les rapports de la commission des routes et de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé **de refuser à la majorité (pour : 13 voix / contre : 28 voix / abstentions : 3 voix) la proposition de la municipalité.**

Maracon, le 28 mai 2024
Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen